

20 Se mobiliser pour la transition écologique

L'ESSENTIEL

L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique. Ses priorités pour l'année 2024-2025 sont :

- **renforcer l'accompagnement des éco-délégués ;**
- **poursuivre le déploiement de la labellisation E3D** (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- **favoriser le développement des aires éducatives** (marines, terrestres, fluviales) ;
- **mettre l'accent sur les dispositifs d'éducation à la mer**, dans le cadre de l'Année de la mer.

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École. Si beaucoup a été fait depuis 2019, l'effort doit se poursuivre autour de deux axes :

- **améliorer le niveau de connaissances et la compréhension des enjeux** pour faciliter la prise de conscience ;
- **favoriser l'engagement individuel et collectif pour une action concrète** au sein et à proximité des écoles et des établissements.

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des repères de progression et des attendus de fin de cycle seront publiés à la rentrée 2024 pour compléter le référentiel de compétences d'EDD publié à la rentrée 2023. Du cycle 1 au lycée, ils précisent les objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences autour de six thèmes : la biodiversité et les écosystèmes, l'alimentation, l'eau et le changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement durable des territoires et le numérique.

NOUVEAU

Après le renforcement des programmes scolaires en 2019 et 2020, des évolutions récentes ou à venir consolident encore la place accordée à l'EDD et à la transition écologique dans les programmes scolaires. Ainsi, **le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) donne une place**

importante à l'EDD et constitue un support pour des projets interdisciplinaires.

Le travail de rénovation et de création de diplômes professionnels se poursuit pour répondre aux besoins d'évolution des métiers et des compétences en tenant compte des enjeux de la transition écologique.

Dans le cadre de la **formation à la transition écologique de tous les agents de la fonction publique d'ici 2027**, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse forme actuellement ses cadres et prépare la phase suivante, qui concernera 1,2 million d'agents.

S'ENGAGER ET AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'engagement des éco-délégués

Depuis la rentrée 2020, **des éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée (possible dès les classes de CM1 et CM2)**. Un binôme d'éco-délégués est également élu au sein de chaque conseil de la vie collégienne (CVC) et de chaque conseil de la vie lycéenne (CVL) ainsi qu'aux niveaux académique (CAVL) et national (CNVL). Ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves et s'investissent dans des projets concrets avec les enseignants et des partenaires.

Les ressources mobilisables auprès des éco-délégués font l'objet d'une promotion particulière **lors des semaines européennes du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2024) et des semaines de l'engagement.**

Une simulation d'une conférence des parties (COP) sur le climat sera organisée à Paris en octobre 2024 en partenariat avec l'Agence française de développement et mobilisera les éco-délégués des CAVL.

Le Prix de l'action éco-déleguée de l'année 2025, pour sa 5^e édition et comme l'an dernier, engagera les représentants académiques des éco-délégués, membres des CAVL, à participer à la désignation des lauréats à partir de la présélection du jury.

Des espaces d'engagement collectif

La labellisation E3D reconnaît et encourage l'engagement de la communauté éducative dans une démarche globale en faveur de la transition écologique : chaque école et établissement est un lieu potentiel de mise en œuvre de la transition écologique. À la rentrée 2023, 12 500 structures scolaires étaient labellisées E3D. **Le déploiement de la labellisation E3D doit être accéléré pour atteindre 20 000 structures scolaires labellisées à la rentrée 2025 et 100 % en 2030.**

L'État poursuit son soutien aux collectivités territoriales pour la rénovation énergétique du bâti scolaire à travers le programme ÉduRénov. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse accompagne cette transition écologique du patrimoine scolaire en lien avec les collectivités.

Le dispositif des aires éducatives poursuit son développement, en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. **On dénombre aujourd'hui 1200 aires éducatives, marines et terrestres.**

Le dispositif permet à des élèves de cycles 3 et 4, et depuis cette année à des lycéens, de gérer de manière participative une portion d'espace naturel (prairie, littoral, zone humide, forêt, rivière, ou parc urbain, etc.). Au cours de l'année 2024-2025, une formation nationale à destination des enseignants et des formateurs académiques sera diffusée pour accompagner leur développement.

NOUVEAU

2024-2025 : l'Année de la mer

À l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin 2025, l'année scolaire 2024-2025 est déclarée Année de la mer.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse porte, avec de nombreux partenaires, **de multiples dispositifs pédagogiques** qui concernent la mer. Ils seront diffusés en début d'année scolaire auprès des équipes éducatives.

Deux événements consacrés au thème de la mer ont été inscrits dans le programme national de formation 2024-2025 : **la 17^e édition du Foredd** (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable) et **un séminaire national dédié au dispositif des classes à enjeux maritimes.**

Un **prix spécial Année de la mer** est créé pour la session 2025 du Prix de l'action éco-déleguée.